

# 01

# La procédure

## Qu'est-ce qu'un PLU – Plan local d'urbanisme ?

Un PLU est un document d'urbanisme qui exprime le projet partagé de l'évolution du territoire communal à court, moyen et long terme.

- Il s'applique sur la totalité du territoire communal.
- Il définit les orientations d'urbanisme de la commune et exprime le projet qui en découle.
- Il intègre l'ensemble des éléments qui fondent la politique d'aménagement en matière environnemental, social, économique et culturel.

### Le PLU est un document réglementaire d'urbanisme

Il assure la traduction juridique du projet de développement de la commune en :

- définissant et réglementant l'usage des sols sur l'ensemble du territoire communal
- déterminant les droits à construire de chaque parcelle publique ou privée

### Le PLU est un document juridique

Il s'impose à tous : particuliers, professionnels, administrations  
 Il sert de référence à l'instruction des diverses demandes d'occupation et d'utilisation du sol (certificats d'urbanisme, permis de construire, déclarations préalables...)

